

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 12 mars 2019

Délibération n°13 -2019 relative à l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires.

Vu l'annonce des orientations du programme « Bienvenue en France » le 19 novembre 2018 visant à instaurer dès la rentrée de 2019 des frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires s'inscrivant pour la première fois dans un cycle supérieur de formation,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

 Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 13.03.2019

Document mis en ligne le : 13.03.2019